

Arrêté N° 2021- 87

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au Licence Sciences de l'éducation est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 02 avril 2021

Pour La Présidente,
La Vice-présidente en charge de la
formation et de la vie étudiante

Marie-Karine L'HOMME



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2020 - 2021

Intitulé exact du diplôme :

Licence Sciences de l'éducation

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	M. Marc GUIGNARD	Président
Enseignant-chercheur	Mme Raphaëlle RAAB	MCF
Enseignant-chercheur	Mme Laurence LAINIARD	MCF
Professionnel	M. Damien COURSDON	Professionnel
Professionnelle	Mme Laurence BOCCADORO	Professionnelle